

---

## MALDIVES PAQUES 2023 ARI ATOLL

---

### Du samedi 8 dimanche 16 avril Maldives 2023

2250€ pour le bateau

Inclus :

Le bateau pour 10 personnes.

- Les transferts aux Maldives.
- La pension complète (sur le bateau thé / café et eau minérale inclus).
- 1/2 cabine double sur le bateau.
- Les plongées durant la croisière, bouteilles alu de 12 litres et des plombs **sans ceinture**. (2-3 par jours)
- Un guide de plongée expérimenté
- Les boissons (sauf l'eau, thé, café)

Non inclus :

- **Le Vol Hotelplan. Etihad** (le prix du billet d'avion est facturé au prix coûtant par Hotelplan & il est possible de prendre votre vol vous-même.)
- Le transfert via Genève.
- Toutes dépenses privées.
- Les Tips (pourboires) pour l'équipage
- Les taxes supplémentaires carburant.
- Le nitrox
- L'assurance frais d'annulation et rapatriement. Informez-moi si vous n'en avez pas !
- Le matériel de plongée à louer en Suisse. Environ CHF 175 / la semaine si vous devez tout louer
- Day use env 80 \$ dernier jour si besoin

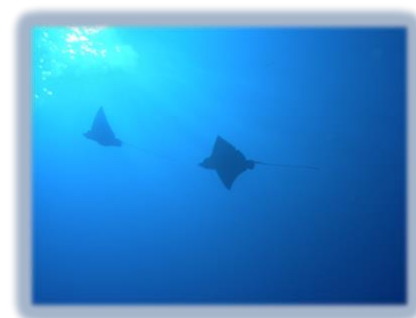
Programme 2 à 3 plongées selon les jours

Exemple d'une journée sur le Bateau

- 8h Déjeuner continental.
- 9h Départ 1<sup>re</sup> plongée avec le Dhoni (bateau de plongée).
- 11h Collation et navigation vers le prochain site.
- 13h Repas de midi à base de poissons frais, légumes, pâtes, riz et fruits locaux.
- 15h Départ 2<sup>e</sup> plongée avec le Dhoni.
- 17h Navigation pour le mouillage de nuit et goûter.
- 18h Visite de villages ou coucher de soleil sur une île déserte.
- 20h Dîner à base de poissons, curry, légumes pâtes ou riz, fruits locaux.
- 21h Café/thé sur le pont, présentation du programme du lendemain, jeux, grands débats ou recherche des planètes parmi les étoiles...

#### A prendre sur le bateau

- Un certificat médical de moins de 1 an attestant la pratique de la plongée sous-marine.
- Un carnet de plongée mis à jour.
- Une carte de plongeur certifié Aowd minimum.
- Une assurance annulation / rapatriement obligatoire. Carte obligatoire !
- Une assurance maladie / accident. Attention, prendre la carte avec vous !



---

## MALDIVES PAQUES 2023 ARI ATOLL

---

**Paielement : 2250€**

**Inscription et réservation valables dès :**

- Réception du formulaire d'inscription
- Paiement d'un acompte de **€ 800.- !**
- Paiement du solde **60** jours avant le départ dernier délais.

**Compte pour paiement en €:**

Grandchamp Frédéric POFICHBEXXX 1092 Belmont **CCP 91-82 803-7** Iban = CH23 0900 0000  
9182 0803 7

<b>Nom :</b> (figurant dans le passeport)		<b>Adresse :</b>	
<b>Prénom :</b> (figurant dans le passeport)		<b>Localité :</b>	
<b>Téléphone mobile ou fixe :</b>		<b>E- Mail :</b>	
<b>Envie d'une cabine Privée *</b> (seul)	<b>oui / non</b>	<b>Validité du passeport :</b>	
<b>Nitrox*</b>	<b>oui / non</b>	<b>N° Passeport :</b>	
<b>Nom de la personne de contact en cas d'urgence</b>		<b>Nationalité :</b>	
<b>Numéro de la personne de contact en cas d'urgence</b>		<b>Date de naissance :</b>	
<b>Niveau de plongée</b>		<b>Nombre de plongées</b>	

\* = payant.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

J'ai lu et accepte les conditions ci-dessous.

Signature :

## **1. Conclusion du contrat**

### **1.1 Responsabilité :**

Frédéric Grandchamp agit ou intervient en qualité de facilitateur entre, d'une part, le client et d'autre part, les transporteurs, les hôteliers et en général tous les prestataires de services qui sont responsables de leurs activités propres. Il en résulte notamment que Frédéric Grandchamp ne pourra en aucun cas ni sous aucune condition, être tenu responsable de tout accident ou blessure, irrégularité, non-remboursement, retard, grève, guerre, problème politique, incendie, panne, perte ou vol d'effets personnels et de bagages, pandémie. De même, les programmes peuvent être modifiés sans préavis, si pour une raison quelconque, les prestataires décidaient de supprimer, modifier ou de remplacer tout ou une partie des programmes prévus ou de substituer des hôtels ou des bateaux par d'autres de mêmes catégories. Dans ces conditions, le contractant ne pourra en tout cas prétendre qu'au remboursement des sommes correspondantes aux services non reçus, à l'exclusion de tous dommages et intérêts quelconques. En cas de dommages, Frédéric Grandchamp s'efforcera d'aider le client à faire valoir toutes revendications justifiées. Frédéric Grandchamp recommande de conclure une assurance annulation / assistance en cas de décès, accidents ou maladies et une assurance bagages en cas de perte ou vol de bagages.

### **1.2 Le contrat :**

Le contrat prend effet lorsque l'acompte est versé. Dès ce moment, les droits et les devoirs qui découlent du contrat (y compris les présentes conditions générales de contrat de voyage) prennent effet tant pour le client que pour l'organisateur. Prière de lire attentivement les dispositions qui suivent.

## **2. Prix et modalités de paiement**

### **2.1 Prix :** (selon liste de prix, sous réserve de modification)

Le prix du voyage à payer est indiqué sur notre liste de prix. Sauf mention spéciale, les prix s'entendent par personne, en francs suisses, logement en chambre double et TVA incluse. Les taxes d'aéroports ne sont pas comprises. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter les prix en cas d'augmentation du coût des moyens de transport, de nouvelles taxes ou de taxes majorées, modification du cours du change ou de la TVA, etc. Si l'augmentation s'élève à plus de 10%, le client a la possibilité de résilier son contrat dans les 5 jours par écrit et en recommandé.

### **2.2 Acompte et paiement du solde :**

Lors de l'inscription du client auprès de l'organisateur, un acompte doit être versé. Le solde du prix du voyage doit parvenir à l'organisateur au plus tard 60 jours avant le départ. Pour les croisières et les safaris, le solde du prix du voyage doit parvenir à l'organisateur au plus tard 90 jours avant le départ. En cas de réservation inférieure à 30 jours, respectivement 90 jours, le paiement doit être effectué immédiatement dans sa totalité. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, l'organisateur peut refuser les prestations du voyage et faire valoir des frais d'annulation, selon les « Conditions particulières » mentionnées ci-après.

## **3. Conditions particulières : annulation et modification du participant**

### **3.1 Communication à l'organisateur :**

En cas d'annulation de modification du voyage réservé, le client doit en faire part personnellement et par lettre recommandée à l'organisateur. Dans ce cas, les documents de voyage déjà reçus doivent être retournés simultanément à l'organisateur. Pour déterminer la date d'annulation ou de modification, le jour ouvrable de la réception de la déclaration fait foi.

### **3.2 Frais de dossier :**

L'organisateur perçoit des frais de dossier se montant à CHF 0.- par personne. En cas d'annulation, de modification du voyage réservé ou de la réservation (dates différées), l'organisateur perçoit un montant supplémentaire de CHF 300.- auxquels peuvent s'ajouter des frais de téléphone, télécopie, E-mail ou télégramme. Ces frais de dossier ne sont pas toujours couverts par les assurances frais d'annulation. **De plus, en cas d'annulation après le début du délai d'annulation, les dispositions des conditions spéciales sous point 3.3 sont applicables.**

### **3.3 Frais d'annulation pour les croisières & les safaris :**

- 180-140 jours avant le départ : 25% du prix de l'arrangement.
- 139-120 jours avant le départ : 50% du prix de l'arrangement.
- Dès 119 jours avant le départ : 100% du prix de l'arrangement.
- Non-présentation : 100% du prix de l'arrangement.

Si le client interrompt le voyage prématurément, le prix ne peut lui être restitué. Lui seront éventuellement remboursés des prestations non utilisées, pour autant que celles-ci ne soient pas à la charge de l'organisateur.

### **3.4 Annulation de la part de l'organisateur :**

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'organisateur peut annuler le voyage jusqu'à 4 semaines avant le départ. Demeurent réservés les forces majeures, les troubles, les grèves ainsi que d'autres circonstances l'obligeant à renoncer à la réalisation du voyage et se réserve le droit d'interrompre ou de modifier l'itinéraire d'un voyage déjà en cours. En cas d'annulation, le client recevra un remboursement du prix intégral du voyage. En cas d'interruption du voyage en cours, l'organisateur remboursera les prestations non-utilisées. Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

### **3.5 Covid 19**

Chaque passager est responsable de contrôler les règles pour chaque pays visité et le retour en suisse. L'organisateur n'est responsable des annulations lié à la Covid 19.

### **4. Passeport, devises, visas et vaccins**

Le client est seul responsable d'être en possession des documents nécessaires à son voyage. L'organisateur l'informerà, à titre indicatif, en matière de passeport, de visas, de devises et de formalités de police sanitaire ainsi que sur les éventuels vaccins à effectuer. L'organisateur n'a aucune responsabilité lorsqu'un passager ne se conforme pas à ses obligations. S'il manque son vol (passeport non valable, etc.), il perd tous ses droits de transport et n'a aucun droit à une indemnité ou remboursement. Le client est tenu de confirmer son vol à l'aller et au retour 72 heures avant le départ.

### **5. Changement de programme Hôtels / resorts et / ou bateaux**

L'organisateur se réserve le droit de loger le client dans un autre hôtel / resort ou sur un autre bateau de la même catégorie (overbooking de la part de l'hôtel, panne, etc.).

### **6. Voyage**

#### **6.1 Modifications de programme :**

**Lors d'un voyage, des changements imprévus (logements, transporteurs, prestataires de service, horaires, etc.) peuvent intervenir. L'organisateur s'efforcera dans un tel cas de trouver un remplacement équivalent. Les changements de programme ne donnent aucun droit à des demandes en dommages et intérêts, ni à des indemnités de perte de salaires, etc.**

#### **6.2 Retards et annulation :**

En cas de retard des transporteurs, quelle qu'en soit la raison, l'organisateur ne prend aucune responsabilité pour les dommages, tels que perte de salaire, nuitées d'hôtels supplémentaires, repas, etc. De même lorsqu'il y a annulation de vol de la part de la compagnie aérienne et qu'il en résulte des frais au passager.

#### **6.3 Protection annulation et rapatriement :**

Le client est tenu de souscrire une assurance «frais d'annulation» et «rapatriement».

### **7. Plongée**

En qualité de plongeur titulaire d'un brevet de plongée, le client est tenu de respecter les directives des instructeurs/guides de plongée, et les prérogatives de son brevet. Le client est seul responsable de fournir un certificat médical de non contre-indication à la plongée sous-marine. Le non-respect des directives de plongées et/ou la non-présentation du certificat médical et/ou du brevet, peuvent entraîner une limitation ou une interdiction à la plongée. Le plongeur reconnaît implicitement avoir la compétence technique suffisante pour participer aux plongées. Des demandes d'indemnité ou de dommages et intérêts sont exclues.

### **8. Aucune assurance n'est comprise dans les forfaits**